

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOUS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Élection sénatoriale du 25 mars

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

A. DELPORT

CONSEILLER GÉNÉRAL

DU CANTON DE CAHORS (SUD)

Les Élections Municipales et la Réaction

S'il est une question sur laquelle le parti républicain doit, dès à présent, porter toute son attention, c'est celle des élections qui, dans toute la France, doivent avoir lieu, au commencement du mois de mai prochain, pour le renouvellement des conseils municipaux.

Ce qui suffirait à montrer l'urgente nécessité d'une action résolue et vigoureuse en vue de ces élections si importantes, c'est l'audace, l'arrogance dont font preuve, en ce moment même, les ennemis de la République. Jamais ils ne se sont montrés plus agressifs.

Non seulement ils commencent à injurier les hommes chargés de la direction des affaires, et à calomnier le gouvernement que le pays s'est librement donné ; mais, prenant des attitudes de prophètes, ils annoncent *arbi et orbi* que la fin de la République est proche.

Tout cela ne serait que grotesque s'il n'était évident que la réaction obéit à un mot d'ordre ; car dans cette nouvelle campagne qu'elle dirige contre le régime républicain et contre le cabinet Waldeck-Rousseau, toutes les fractions de l'opposition monarchico-cléricale agissent de concert, se prêtent un mutuel concours et se livrent à une propagande des plus actives.

Nous ne parlerons pas ici des agissements de la coalition réactionnaire à la Chambre et au Sénat, ni de l'entêtement qu'elle met à repousser toutes les réformes utiles et à contrecarrer les projets du gouvernement ; nous nous contenterons de signaler les faits et gestes des pseudo-conservateurs, en province.

C'est surtout parmi nos populations rurales que la propagande des ennemis de la République se fait plus active et qu'elle agit sans scrupule. Ils savent à merveille profiter des moindres circonstances pour s'efforcer d'exciter dans les esprits la haine et le mépris des institutions républicaines. Et certes, on est bien obligé de reconnaître que ce sont des apôtres zélés de l'Évangile réactionnaire.

Deux mois seulement nous séparent de l'époque à laquelle doivent avoir lieu les élections pour le renouvellement de tous les conseils municipaux de France, et la réaction, qui n'a pas pour habitude de s'endormir sur ses lauriers, commence à intriguer. Déjà, elle pose ses jalons, choisit ses candidats, et les prone auprès des électeurs.

Le clergé, qui n'a jamais cessé de faire cause commune avec les monarchistes, ne reste pas non plus les bras croisés. Il profite

des moindres incidents de la vie journalière pour battre en brèche le gouvernement et présenter le retour aux vieilles idées et au vieux régime monarchico-cléricale, comme la panacée qui doit guérir tous les maux du peuple. Ici et là, on voit même certains ecclésiastiques qui à l'exemple de l'abbé Garnier, se jettent dans la mêlée électorale, avec un succès des plus douteux, d'ailleurs.

Les projets de loi sur l'enseignement lui servent de prétexte pour attaquer le régime démocratique. Il en est de même de la loi d'accroissement qui, selon lui, constitue un vol aux dépens des congrégations religieuses. Or, tout le monde sait que cette loi est absolument conforme à la plus stricte équité, puisque tous les citoyens sont égaux devant la loi et que tous sont tenus de payer l'impôt suivant leurs facultés.

Le clergé ne l'entend pas ainsi, il prend fait et cause pour les congrégations, contre l'État. Il en a toujours été de même depuis que la République existe. Naguère encore, il ne voulait pas admettre que les séminaristes fussent astreints au service militaire. Ces gens-là sont tellement habitués à bénéficier de toutes sortes de privilèges qu'ils se considèrent comme lésés dans leurs droits lorsqu'on leur applique la loi comme aux autres citoyens.

Il faut bien dire aussi que si les réactionnaires se montrent arrogants et s'ils exercent une certaine influence sur l'esprit des populations des campagnes, c'est parce qu'ils trouvent trop souvent dans l'administration un laisser-faire qu'ils considèrent comme une complicité tacite qui leur permet de tout oser. Et en réalité, sans exagération aucune, il n'est pas douteux que, dans nombre de départements, plus d'un fonctionnaire qui aurait pour mission de servir la République et de la faire aimer, pactise avec la réaction. Parfois, on sauve plus ou moins les apparences, mais qui ne sait qu'il y a mille et une manières de favoriser la cause réactionnaire sans se compromettre aux yeux de ses supérieurs ; ces fonctionnaires connaissent ce mode de procéder et ne se font pas scrupule d'en user.

Il y a là, en résumé, une situation à laquelle le parti républicain tout entier doit prendre garde. Il a deux devoirs en vue des élections municipales prochaines : agir et s'unir. C'est sur ce terrain surtout que, dans les villes comme dans les campagnes, doit s'affirmer la politique de défense républicaine.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 Mars 1900

M. d'Aulan demande à interpellier le ministre du commerce sur les dernières promotions de la Légion d'honneur. Il s'agit de la décoration du couturier Paquin.

M. Millerand demande le renvoi de l'interpellation après le budget.

Le renvoi est prononcé par 310 voix contre 174.

La Chambre revient au budget de la marine. M. Berry porte à la tribune l'histoire Philipp, cet officier d'administration centrale de la marine, que l'on accuse d'avoir profité de sa situation pour vendre à une puissance étrangère (l'Angleterre) des documents.

M. de Lanessan dit que lorsque l'on accuse

quelqu'un, il faut prouver cette accusation. M. Pelletan dit que de nombreuses affaires véreuses se commettent tous les jours dans les bureaux de la rue Rayale.

M. Meyer demande qu'on frappe les coupables.

M. le ministre de la marine répond que toute culpabilité sera punie.

M. Waldeck-Rousseau dit que les coupables seront frappés, ainsi que l'a promis M. de Lanessan, et ajoute que le parquet ne pouvait être saisi des crimes reprochés à certains fonctionnaires, car la preuve de ces crimes n'était pas faite.

M. Berry dépose un amendement tendant à une réduction de 100 francs de crédits du chapitre premier, et la suppression d'un poste de chef de bureau de l'administration centrale de la marine.

M. Pelletan dépose un autre amendement tendant à une réduction de 500 francs pour indiquer les mesures indispensables à prendre contre les fonctionnaires qui font des affaires au mépris de leur devoir.

Le gouvernement accepte cet amendement qui est voté par 488 voix contre 20.

Après quelques observations de M. Rieunier sur le chapitre 2, qui est renvoyé à la commission, la séance est levée.

Au Transvaal

Le Times publie une dépêche disant que les Boers ont réussi à emporter leurs canons, mais ils ont abandonné leurs camps de Bulwana, de Modder-Spruit, de Bell-Spruit et de Pepworth. Le général Buller est campé à six milles de la ville. Il n'y a pas eu de poursuite des Boers, les éclaireurs ayant déclaré qu'aucun d'eux ne pouvait être vu dans un rayon de trente milles de Ladysmith.

La garnison de Ladysmith va employer une quinzaine à se refaire. La cavalerie et l'artillerie ont besoin de remotes.

Pour la paix

Un comité, dans lequel figurent les noms de MM. Frédéric Passy, Charles Beauquier, Charles Richet, Emile Arnaud, etc., etc., a pris l'initiative d'un vaste pétitionnement en faveur de la paix dans l'Afrique du Sud. La formule est la suivante :

« Les soussignés expriment le vœu que le gouvernement français, d'accord avec d'autres puissances, signataires de la convention de la Haye, offre aux gouvernements belligérants les bons offices ou la médiation prévus à l'article 3 de cette convention. »

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Pour l'école républicaine (suite)

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs la lecture des extraits qui suivent, empruntés à un article de M. Fraizier, Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire, dont nous avons déjà parlé dans un de nos derniers numéros, sous la signature *Ciel de Leno*.

« Je m'adresse aux fonctionnaires de la République, et c'est de foi républicaine et de sentiment républicain que je veux leur parler. Je veux rendre confiance à ceux que la situation actuelle attriste et rappeler leur devoir à quelques maîtres qui l'ont oublié ; je veux rassurer ceux qui hésitent et ramener ceux qui déjà ont reculé. Je conviens que je jette un cri d'alarme, mais d'autres l'ont jeté avant moi, et je crois utile de leur faire écho.

Après avoir constaté les nombreuses difficultés rencontrées par les instituteurs et institutrices laïques dans leurs milieux respectifs, M. Fraizier continue de la sorte.

« Mais ce qu'il faut le plus déplorer, ce qui, avec raison, attriste le plus les instituteurs, c'est que ceux-là même qui, dans la commune, devraient être leurs appuis, les abandonnent. Je veux parler des fonctionnaires de l'État, juges de paix, employés des postes et des finances, conducteurs des Ponts et Chaussées,

gendarmes et gardes-champêtres, et des délégués cantonaux qui ont accepté de protéger l'école laïque. »

M. l'Inspecteur d'Académie encourage ensuite les maîtres et maîtresses qui mènent le bon combat même sans succès.

« Ne craignez pas que nous jugions de la valeur et des mérites d'un maître par le nombre de ses élèves, si nous sommes sûrs qu'il a l'amour de sa profession, si nous savons qu'il donne un enseignement solide, éducatif surtout, et que sa conduite est celle d'un honnête homme, d'un citoyen paisible et fidèle aux institutions républicaines. Nous savons trop bien que « ce qui importe, ce n'est pas le succès, mais l'effort », et c'est à l'effort seul que va notre estime. »

L'honorable Inspecteur d'Académie s'occupe ensuite d'une petite minorité d'instituteurs « qui donnent ce scandaleux exemple : ils instruisent les enfants des autres dans les écoles républicaines, et ils confient leurs aux écoles rivales ! Ils font dire à nos adversaires qui n'y manquent pas, que l'enseignement laïque est apprécié à sa juste valeur par ceux-là même qui le connaissent le mieux, par ceux qui le donnent ; et plus que tous les autres fonctionnaires, qui du moins peuvent arguer de leur ignorance, ils sont les auxiliaires conscients et réfléchis de ceux qui nous combattent sans merci. »

Quand j'ai connu cet étrange état de choses, que je n'aurais pas supposé possibles, j'ai pensé que des avertissements discrets feraient rentrer en eux-mêmes des fonctionnaires momentanément égarés. On m'alléguait des raisons de famille et d'intérêts ; mais que valent de pareilles raisons quand il s'agit de conscience et de dignité. Puisque je vois qu'on ne me a compris ou que l'on compte sur une indulgence qui serait une complicité, je me refuse à aller plus loin dans la voie des ménagements.

« Je considère dès maintenant comme de mauvais maîtres, comme des fonctionnaires indignes de remplir leurs fonctions, ceux qui prétendraient maintenir leurs enfants dans des établissements où l'on enseigne tout autre chose que le respect et la fidélité au gouvernement de la République. »

« Nous avons le devoir de nous défendre. La première précaution à prendre, quand on veut qu'une armée soit en état de remporter une victoire, c'est de s'assurer qu'une bonne discipline y règne. Il faut que dans l'armée des instituteurs chacun se soumette aux exigences légitimes de la discipline républicaine ; il faut que pas un de ses soldats ne puisse être soupçonné d'intelligences avec l'ennemi. »

Voilà une manière de comprendre les devoirs d'instituteurs qui doit reconforter tous les amis de l'enseignement laïque. L'exemple donné par M. Fraizier ne sera sans doute pas isolé. Tous ses collègues vraiment républicains, voudront imiter cet Inspecteur d'Académie qui, placé dans une région difficile entre toutes au point de vue de la prospérité des écoles publiques, n'a pas craint de parler haut et fort. Avec un chef semblable, les soldats ne peuvent que devenir disciplinés. Fort heureusement que les Inspecteurs d'Académie, partageant les idées de M. Fraizier deviennent de plus en plus nombreux. Envisageons donc l'avenir avec confiance.

G... 1^{er} Mars

UN PUR.

INFORMATIONS

Élection législative de Troyes

Scrutin de ballottage. — Inscrits, 14,365 ; votants, 9,323 ; suffrages exprimés, 8,915. — M. Arbouin, radical socialiste, 6,835 voix (élu) ; M. Brissos, nationaliste, 2,373 ; M. Pedron, socialiste, 156.

Le buste de M. Loubet

M. Loubet a accordé dimanche la première séance de pose au sculpteur Denys Puech, pour son buste que l'on verra au grand palais des Champs-Élysées pendant l'Exposition.

Le procès Zola

Le procès Zola qui devait venir le 8 mars est ajourné en raison du projet d'amnistie

Anniversaire de Marceau

Lundi matin la ville de Chartres a célébré le 131^e anniversaire de la naissance du général Marceau. Dans l'après midi a eu lieu la distribution des prix aux lauréats du concours d'apprentis, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

Revue monstre

On prête au gouvernement français l'intention d'organiser, à l'occasion de l'Exposition universelle, une grande revue navale, à laquelle toutes les puissances maritimes seraient conviées.

A la Bibliothèque Nationale

M. Paul Meurice vient de faire don au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale d'une collection de plus de mille pièces concernant Victor Hugo et les siens, des portraits, photographies, scènes de la vie, habitations, reproductions de dessins et vignettes.

Les biens des congrégations

M. Henri Brisson, complétant l'œuvre dont il a pris l'initiative, il y a quelques temps, vient de déposer à la Chambre une proposition ayant pour objet de modifier les articles 537, 539 et 1,133 du Code civil, en vue de régler la question des biens des congrégations non autorisées. Il avait déjà présenté une proposition tendant à empêcher les dons et legs aux congrégations, soit faits directement, soit par une personne interposée.

La nouvelle proposition tend à compléter celle-ci par l'addition aux articles précités du Code civil, de paragraphes s'appliquant au cas en question.

L'article 537 dispose que les particuliers ont la libre disposition des biens qui leur appartiennent, sous les modifications établies par les lois. L'article 539 vise le cas des biens sans maître et ceux des personnes qui décèdent sans héritier et prescrit que ces biens appartiennent au domaine public. Enfin, l'article 1,133 définit la cause illicite.

Par la combinaison de ces trois articles, modifiés en vue du but qu'il poursuit, M. Henri Brisson donne le moyen de régler la question des biens des congrégations en s'appuyant exclusivement sur les principes constants du droit français.

L'Exploitation des Orphelins

La supérieure de la congrégation du Sacré-Cœur à Amiens, Mme de Courson, était poursuivie le 3 mars devant le tribunal de simple police, pour diverses infractions à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des filles mineures dans l'industrie, à la suite des procès-verbaux dressés par l'inspecteur du travail. La supérieure a prétendu, par l'organe de M^e Dubos, avocat, n'avoir pas contrevenu à la loi, attendu que ses ouvrières ne se livrent pas à un travail industriel, mais à un travail purement domestique, et que leur occupation ne peut être assimilée à celle des ouvriers ou ateliers de droit commun. Le tribunal, présidé par M. Tribout, juge de paix du premier arrondissement, a rendu un jugement disant notamment :

« Qu'on ne saurait voir dans le travail des ouvrières un travail domestique faisant exception à l'article premier de la loi ; qu'en effet, ce travail est accompli par des jeunes filles étrangères à la maison, qu'elles ne sont pas des domestiques, ni des gens de service travaillant uniquement pour le maître ou sa famille ; qu'il n'est pas, en un mot, le travail familial visé par l'exception de l'article premier ; qu'en outre, ces jeunes ouvrières, bien que le nombre en soit restreint, travaillent en commun sous la surveillance d'une religieuse ; qu'elles constituent donc un petit atelier, un petit atelier qui peut devenir plus important, suivant les exigences de la communauté ou du pensionnat ; que, du moment que le travail se fait en commun, il y a atelier dans le sens légal du mot. »

Par ces motifs, le juge de paix a condamné Mme de Courson à 6 fr. d'amende pour chaque contravention relevée, soit 48 fr. et aux dépens.

Le Procès des Assomptionnistes

Les débats de ce procès se sont terminés hier, devant la chambre des appels correctionnels, par la plaidoirie de M^e de Bello-mayre que la Cour n'avait pu entendre il y

a huit jours, parce qu'il était absent pour cause d'indisposition.

La Cour a remis son arrêt à aujourd'hui.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898.

Le numéro 190,888 gagne 100,000 fr.
Le numéro 288,800 gagne 50,000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 273,224 — 50,708 — 25,451 — 550,729.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 549,383 — 211,675 — 635,398 — 390,691.
Quarante numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1879.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 100,000 fr. : 209,393, 659,194.
Le numéro 131,342 gagne 25,000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 814,262, 1,388,591.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun, 5,000 fr. : 457,188 — 999,617 — 1,204,221 — 1,484,772 — 1,581,140.
Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1,000 fr. :

Obligations foncières 1885.

Le numéro 115,570 gagne 100,000 fr.
Le numéro 304,934 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 336,615 — 383,749 — 684,295 — 819,428 — 888,233 — 955,965.
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

On demande un apprenti et des compositeurs typographes à l'imprimerie du « Journal du Lot. »

Le blé

La Société des Agriculteurs de France, nous prie d'insérer la note suivante :

« Quelques journaux ont annoncé que la Société des Agriculteurs de France venait de se prononcer en faveur de la proposition de M. le Comte de Pontbriand sur les primes à la sortie des blés. »

Ce renseignement est inexact. Trois sections réunies et non la Société tout entière ont voté, dans les séances des 22 et 24 février, le vœu suivant, reproduisant le texte des vœux antérieurs de la Société :

« Que le régime de l'admission temporaire soit supprimé ; »

« Que le droit de douane soit payé à l'entrée de tout blé étranger et qu'aucune différence n'existant plus entre le blé étranger qui a acquitté le droit et les blés français, ce droit soit remboursé à la sortie soit des blés, soit des farines pour leur équivalent en blé. »

Une course nouvelle

La *Petite Gironde* de Bordeaux organise cette année une Course sur route, entre chevaux et mulets attelés, dans des conditions toutes nouvelles.

Le trajet sera de 815 kilomètres environ, divisés en sept étapes variant entre 100 et 120 kilomètres. Les cinq premières étapes ne vaudront qu'à titre d'épreuve préalable, et ne compteront que pour l'élimination, mais non pour le classement des concurrents qui pourront les accomplir à leur guise, dans un temps minimum de vingt-quatre heures pour chacune. Les deux dernières étapes se feront en course, avec un repos obligatoire de douze heures entre l'avant-dernière et la dernière.

Les animaux de toute origine sont admis à l'épreuve, et les coursiers pourront être attelés à deux. Outre les chevaux et mulets du Midi, qui figureront en grand nombre, on attend l'inscription de plusieurs animaux du Nord ou du Centre de la France.

La course aura lieu le Jeudi 24 Mai, jour de l'Ascension, et les jours suivants, sur le parcours de Bordeaux, Saintes, Rochefort, Angoulême, Périgueux, Cahors, Fleurance du Gers, Nérac, Agen et Bordeaux.

Il y aura 5,000 francs de prix : un prix de 2,000 francs, un de 1,000 francs, un de 500 francs, etc.

La liste d'engagement sera ouverte à partir du 5 mars. Pour toutes les demandes d'engagements et de renseignements, écrivez à M. Ernest Toulouze, président de la Course de la *Petite Gironde*, 8, rue de Cheverus, à Bordeaux.

CAHORS

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Dimanche dernier, la *Petite Gironde* a publié, dans un but facile à comprendre, quelques lignes sur l'attitude que doit avoir M. Rey, au cours de la campagne électorale actuelle.

Tout de go, notre confrère déclare que notre honorable député doit observer la plus grande neutralité.

Cet entrefilet est conçu en de tels termes, que nous sommes amenés à demander : qui trompe-t-on ici, ou qui veut-on tromper ?

La *Petite Gironde* ne dit pas, mais laisse entendre, qu'elle est sûre de ce qu'elle avance.

De notre côté, nous affirmons, preuves en mains, que M. Rey s'est catégoriquement prononcé pour M. Delport, — même après la réunion du 21 janvier, n'en déplaise à notre confrère !

Alors ?...

Oh ! alors, nous sommes bien tranquilles, et nous n'avons plus à voir dans cette note de la *Gironde* qu'une petite manœuvre destinée à influencer quelques délégués hésitants.

Le journal de Bordeaux en sera pour ses frais ; mais son article aura eu un résultat : Prouver à notre honorable député qu'une déclaration publique et très catégorique de sa part est indispensable à l'heure actuelle.

Il ne faut pas que nos adversaires puissent ainsi escompter son silence. Il a le devoir de dire hautement de quel côté sont ses préférences.

Nous avons du reste trop de confiance en sa loyauté pour supposer un seul instant que sa réponse puisse se faire attendre longtemps.

La *Petite Gironde* sera édifiée !

A. C.

On nous communique la note suivante :

Notre aimable candidat, M. Delport, dont la famille est originaire de Saint-Cir, a voulu d'abord visiter les nombreux amis qu'il compte dans le canton de Limogne ainsi que ses parents qui se rendent habituellement aux foires de Limogne.

Dès son arrivée au chef-lieu du canton, les délégués sénatoriaux, en grande majorité, des communes du canton de Limogne et de quelques communes des cantons de Saint-Géry et de Lalbenque, ont tenu à lui témoigner leur estime et leurs profondes sympathies.

Soyons indiscrets, si vous le permettez :

Le même jour, quelques délégués sur le concours desquels il était difficile de compter, sont venus spontanément offrir à M. Delport leur adhésion à sa candidature. Ils ont sagement compris que l'intervention de M. Delport pouvait mettre un terme aux divisions du parti républicain dans leur commune.

C'est là une indication qui promet une grosse majorité à M. Delport pour la journée du 25 mars.

Un délégué qui a vu.

UN MOT A M. GIRMA

Correspondant de la « *Petite Gironde* »

Nous lisons dans la *Petite Gironde* de ce jour, l'entrefilet suivant :

La candidature de M. Relhié — De tous les points du département nous recevons les meilleures nouvelles sur la candidature de l'honorable docteur Relhié, et principalement de l'arrondissement de Figeac.

La campagne d'outrages et de violence menée contre le vieux républicain, depuis si longtemps connu dans notre département, ne fait qu'accentuer les sympathies de tous les délégués dont la plupart lui ont accordé leurs suffrages en 1891.

Ce ne sont pas les articles de personnes étrangères au département, ni leurs pointages fantaisistes, qui auront une influence quelconque sur les délégués qui savent à quoi s'en tenir sur la valeur et le mérite des deux candidats en présence. D'ailleurs, la veille de l'élection sénatoriale, aura lieu au théâtre la réunion habituelle où les membres du comité dit « de la concentration » pourront venir discuter à leur aise le républicanisme et la valeur de M. Relhié comparés à ceux de M. Delport.

Dans l'article ci-dessus, l'allusion est claire, c'est moi qui suis l'étranger et c'est le *Journal du Lot* qui mène la campagne infâme que l'on dénonce.

Je répondrai brièvement :

Je suis à Cahors depuis trois ans et j'y suis, je l'espère du moins, pour de longues années. J'y paie des impositions, une patente au même titre que M. Girma. J'occupe quarante-deux ouvriers. La prospérité de la maison que je dirige ne cesse de s'accroître et par un rapide calcul que je viens de faire, j'estime à cinquante mille francs l'argent que mon industrie laisse annuellement à Cahors.

La presque totalité de cette somme, c'est vrai, ne vient ni de Cahors, ni du département ; mais est-ce à un cadurcien à s'en plaindre ?... — Il me semble, en tout cas, que cette situation que je ne rappelle que contraint et forcé, me donne, aussi bien qu'à M. Girma, le droit d'avoir une opinion.

Monsieur Girma est de Cahors : c'est une chance que je n'ai pas. Cependant, si, comme lui, j'en étais, je ne m'en vanterais pas trop, car il me serait dur qu'on me rappelât que sur cinquante-quatre candidats, aux dernières élections municipales, je suis arrivé bon cinquante troisième !... — preuve évidente, n'est-ce pas, de la profonde estime dont jouit ce cadurcien auprès des habitants de Cahors !

Quant à la campagne infâme que l'on dénonce, je prie mes amis comme mes adversaires, pourvu qu'ils soient de bonne foi, de reprendre tous les numéros du *Journal du Lot* et de les relire. Ils verront ce que vaut l'insinuation de l'inénarrable officier d'académie qui répand, avec une fâcheuse inconscience, sa prose dans la *Petite Gironde*.

Pour Dieu ! qu'un parti est à plaindre d'avoir des défenseurs aussi sottement maladroits que le correspondant de la feuille bordelaise.

A. C.

NOTRE POINTAGE

Arrondissement de Cahors (236 électeurs)

M. Delport 143. — M. Relhié 93

Arrondissement de Figeac (203 électeurs)

M. Delport 142. — M. Relhié 61

Arrondissement de Gourdon (163 électeurs)

M. Delport 106. — M. Relhié 57

Totaux... 391 211

A ces chiffres il convient d'ajouter les 59 suffrages des électeurs de droit.

On voit donc que M. Delport aura au minimum 425 voix laissant à M. Relhié 236 suffrages

— Que la *Petite Gironde* persiste à traiter nos pointages de fantaisistes, c'est son droit ; sous quelques jours, le public jugera si la fantaisie est dans le pointage, ou dans l'appréciation de l'ineffable académicien de l'asphalte !

Nécrologie

Nous apprenons la mort, à l'âge de 71 ans, de M. Valette, ancien directeur d'institution, officier de l'instruction publique.

M. Valette, estimé et aimé de tous, laissera parmi notre population d'unanimes regrets.

A sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Comité des Femmes de France

Groupe de Cahors

Le Comité des Femmes de France prévient le public qu'une conférence donnée par M. Bourdil, professeur de rhétorique, aura lieu au théâtre jeudi prochain à 4 heures. L'entrée sera libre.

Il sera fait une quête au profit de l'œuvre.

Bal de charité

Nous apprenons avec un réel plaisir que la société musicale l'Avenir Cadurcien a l'intention de donner un Bal de charité, au bénéfice des pauvres de la ville, dans la salle du théâtre le 21 avril.

Nous souhaitons à nos jeunes musiciens un plein succès pour cette œuvre de bienfaisance.

Bibliothèque populaire

La commission de la bibliothèque a désigné, dimanche M. Coueslant imprimeur, comme trésorier, en remplacement de M. Périés, décédé.

Probité

M. Lacoste fils, a trouvé un bracelet en argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Qui l'a trouvé ?

La bonne de M. Boyer, contrôleur des tabacs, rue des Boulevard, 2, a perdu ces jours derniers un billet de 100 francs.

Prière de le remettre au bureau de police contre récompense.

Le Baromètre et la prévision du temps

Samedi dernier, M. Cahier a fait une causerie sur le baromètre et les applications des observations barométriques à la mesure des hauteurs et à la prévision du temps. Nous reproduisons ici la partie de la causerie où M. Cahier résume les indications relatives à la prévision du temps à Cahors.

Rappelons d'abord que la pression normale pour le beau temps est pour Cahors qui est à 125 m. d'altitude, 755 m/m à 760 m/m. Au-dessous de 755 m/m c'est le temps variable.

La prévision du temps est particulièrement difficile en France parce que les bourrasques qui causent le plus souvent les changements de temps se forment au large de l'Atlantique, où il est difficile de les observer; elles abordent sur les côtes d'Europe par la Norvège l'Irlande ou quelquefois le Golfe de Gascogne mais généralement leur centre passe au N. de Cahors. A mesure que ces bourrasques s'approchent des côtes de France, le baromètre baisse de plus en plus jusqu'à ce que le centre de la bourrasque passe juste au nord de Cahors. A partir de ce moment le baromètre cesse de baisser, reste stationnaire pendant quelques moments et tend à remonter. C'est alors, que le vent tourne à l'ouest et que 9 fois sur 10 la pluie arrive. Le vent d'O. vient de l'Atlantique chargé de vapeur d'eau et comme pendant l'hiver la température est plus basse dans notre région que sur l'Océan, la vapeur se condense en pluie ou en neige dès qu'elle arrive dans nos régions plus froides. Ces bourrasques se succèdent parfois sans interruption pendant plusieurs mois, le baromètre baisse et remonte constamment, la girouette tourne sans cesse du S E ou N O en passant par l'O, par le vent de pluie.

Au printemps les mêmes phénomènes amènent les giboulées.

En été, ces phénomènes sont plus rares et moins nets parce que les centres de hautes pressions qui règnent sur le continent pendant l'hiver se déplacent plus au N O vers l'Atlantique du N. mais alors les bourrasques sont souvent accompagnées de bourrasques de petite étendue qui les suivent sur leurs côtés comme des satellites et qui causent les orages.

Voilà le cas le plus général et aussi le plus facile à observer. Quand le baromètre baisse, regardez le vent et allez consulter la dépêche affichée à la mairie, ou, à défaut le bulletin météorologique des journaux. Si le vent, est du S au S E et que la dépêche du bureau central annonce une dépression barométrique au large de l'Atlantique ou sur la mer du nord, le mauvais temps est très probable, il se produira quand le baromètre cessera de baisser. Si la baisse se continue pendant plusieurs jours, on peut craindre un mauvais temps de longue durée; quand la baisse est rapide, le mauvais temps dure peu; si elle est brusque et considérable c'est la tempête.

En hiver lorsque le baromètre monte et que le vent tourne à l'E, le froid et les gelées sont à craindre parce que le vent d'E est sec et froid, il chasse les nuages et découvre complètement le ciel, circonstance très favorable au refroidissement du sol.

Quelquefois le baromètre monte et il pleut. Cela se produit quand l'air est très humide, l'augmentation de la pression amène la condensation de la vapeur d'eau, surtout quand le vent tourne au N et se refroidit. Mais dans ce cas, assez rare d'ailleurs, la pluie est de courte durée.

Tels sont les quelques phénomènes que l'on peut prévoir à Cahors, un jour seulement à l'avance, la prévision à plus longue échéance est impossible en France avec le système actuel d'informations. Je ne me dissimule pas qu'il existe beaucoup d'autres circonstances pour lesquelles notre expérience est insuffisante, trop incertaine et met notre prévision en défaut. Pour n'en citer qu'un exemple qui nous intéresse particulièrement, le vent d'antian, vent spécial du S E, chaud et sec, est encore un mystère pour le météorologiste. Il n'amène pas la pluie comme le vent du midi et souvent la sécheresse continue de plus belle après le vent d'antian.

Tapage nocturne et bris de clôture

Depuis quelques nuits, divers petits commerçants de notre ville se plaignent de dégâts commis à la devanture de leurs magasins, dont on brise toutes les vitres.

Une de ces dernières nuits notamment, les bris de clôture ont été nombreux. On a pu reconnaître un coupable qui sera frappé comme il convient, car ces faits se renouvellent trop souvent dans notre ville.

Nous espérons que M. le commissaire de police saura mettre fin à ces stupides amusements.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Delbosc J. P., âgé de 57 ans, demeurant à Lamothe près Cahors, pour vol de 5 mardriers au préjudice de M. Lestandi jeune, marchand de bois, place Thiers.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est opéré pendant le mois de février dernier dans notre ville :

Naissances, 16, se décomposant comme suit : garçons, 9 ; filles, 7, dont une naturelle et deux jumelles ; mort-nés, 2 ; mariages, 2 ; divorces, néant.

Décès, 29, dont trois de moins d'un an ; trois de un à dix-neuf ans ; deux de vingt à trente-neuf ans ; cinq de quarante à cinquante-neuf ans ; dix de soixante à soixante-dix-neuf ans ; six de quatre-vingts ans et au-delà.

Les causes de ces décès sont : diphtérie, 1 ; phtisie pulmonaire, 1 ; tuberculose, 2 ; hémorragie cérébrale, 2 ; paralysie, 2 ; maladies organiques du cœur, 3 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 2 ; diarrhée, 1 ; débilité congénitale, 2 ; sénilité, 5 ; autres causes de mort, 7.

Dans ce nombre se trouvent six décès à l'hospice, dont quatre domiciliés dans la commune et deux non domiciliés dans la commune.

Noyé retrouvé

Nous avons annoncé il y a près d'un mois, la disparition du nommé Antoine Graulrières, marchand de tois à Cras.

Dimanche matin, vers neuf heures, au moment où l'éclusier de Galessie ouvrait la porte de l'écluse pour donner passage à un bateau chargé de sable, le corps du malheureux Graulrières est monté à la surface de l'eau.

Des constatations qui ont été immédiatement faites, il a été reconnu que Graulrières avait une forte contusion au front.

L'enquête ouverte par le parquet établira s'il y a eu crime ou accident.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 6 mars 1900

Naissances

Roux, Marguerite, place des Petites Boucheries.

Lagarrigue Guillaume-Jean, rue Mascoutou, 44.

Décès

Brunet Joseph-Henri, cultivateur, 18 ans, célibataire, à la ferme d'Arnis.

Milbau Eugénie, épouse divorcée de Barry Joseph, 39 ans, sans profession à l'hospice.

Lestrade, Laurent, serrurier, 82 ans, rue Feydel, 12.

Valette, Henry-Jules, ancien chef d'institution, 71 ans, quai Champollion, 5.

Prince, Marie, veuve Lablanche, 57 ans, sans profession, avenue de Toulouse.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Elections municipales. —

MM. Penel Achille, Dulac Lucien, Berrié Jean, Coulanges Charles, ont été élus dimanche conseillers municipaux de la commune de Prayssac.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Taux du pain. —

A partir du 2 mars courant, le pain dans la commune de Puy-l'Évêque, demeure fixé comme suit :

- 1^{re} qualité (pain de luxe) 0,25 le kilog.
- 2^e qualité (pain blanc) 0,23 id.
- 3^e qualité (pain bis) 0,20 id.

Nota. — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tout poids de deux kilos et au-dessous.

Les boulangers sont tenus de faire le poids réel de toutes les qualités de pain.

Vœu. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Puy-l'Évêque, sur la proposition de MM. Puech, maire, et Salabert, a émis le vœu que, vu l'embourgeoisement toujours croissant des marchandises qui se trouvent en gare, soit pour l'expédition des vins de la côte du Lot, soit pour l'expédition des plants de vigne, la Compagnie d'Orléans veuille bien, sous bref délai, agrandir la gare de Puy-l'Évêque.

Ce vœu a été voté à l'unanimité des membres présents.

St-GERY. — Un calme relatif commençait à régner dans notre commune, célèbre par ses divisions et ses luttes politiques, quand la révision des listes électorales nous prouva que les deux partis n'avaient pas encore désarmé. Sous la cendre se cachait le feu se ravivant au bruit des prochaines élections municipales.

Radicaux et modérés s'organisent ; les

candidats commencent à montrer le bout du nez et sous peu croyons-nous, les listes seront établies et mises au grand jour. Souhaitons que ces Messieurs agissent toujours avec franchise et loyauté et qu'à la veille comme au lendemain des élections il n'y ait ni victimes, ni rancunes, ni représailles. Nous tiendrons impartialement nos lecteurs au courant de cette campagne.

LIMOGNE. — La foire de samedi a eu son importance ordinaire. Le foirail était bien garni, pas comme d'habitude à cause du mauvais temps ; cependant il s'est traité beaucoup d'affaires sur les boeufs d'attelage dont les cours sont en hausse et une hausse bien prononcée. Les porcelets toujours à des prix fort élevés.

Céréales. — Blé 13,50 l'hecto. baisse de 1 fr. les 100 k.
Avoine 7,50 à 8 fr. l'hecto.
Maïs 10 fr. id.
Pommes de terre 2 fr.50 le sac.
Truffes 12 à 13 fr. le kilo.
Volaille 0,65 le 1/2 kilo.
Œufs, 0,85 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. —

Audience du 3 mars :

Henri Gin hac, 29 ans, sans profession, né à Decazeville, et Grimas, vagabond de profession, sans domicile fixe, poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés chacun à quinze jours de prison.

Victor Cassan, 30 ans, né à Assier, huit jours de prison pour violences et voies de fait.

Mespoulié, de Saint-Céré, 16 fr. d'amende et 50 fr. d'indemnité pour insultes.

Pierre Blazy, 59 ans, de Labastide-du-Haut-Mont, est poursuivi pour grivèlerie. Le prononcé du jugement est renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

Haras. — Quatre superbes étalons, venant du dépôt de Villeneuve-sur-Lot, sont arrivés à la station de notre ville pour la monte de 1900. Ce sont : *Oloron*, pur-sang anglo-arabe ; *Idiot*, pur-sang anglo-arabe ; *Dandy*, pur-sang anglo-arabe ; *Helette*, demi-sang anglo-arabe. Ce choix donne satisfaction aux éleveurs.

Bal de charité. — Les commerçants de notre ville ont pris l'initiative d'organiser pour la Mi-Carême, un grand bal de charité au bénéfice des pauvres. Les organisateurs, convoqués à cet effet, se sont réunis le samedi 3 mars, à huit heures du soir, dans une des salles de la mairie. A l'unanimité des membres présents ont été nommés :

Président d'honneur, M. Suc ; président effectif, M. Miral ; vice-présidents, MM. Hébrard et Richard-Deynac ; trésorier, M. Nozières ; secrétaire, M. Larraye.

Les diverses commissions ont été composées ainsi qu'il suit : Commission du buffet, MM. Fages, Bouyssi, Taurand, Cayrel, Gaillard. Commission des décors, MM. Leygues, Debar, Granier, Lala, Sabouraud, G. Nozières. Commission de l'orchestre, MM. Lambert, Delmas, E. Debar, P. Nozières, V. Lala. Costes, Manilève.

Ce bal a été fixé au 1^{er} avril, dans la

salle Saint-Fargeau. La cotisation à verser est de cinq francs par famille. Les cartes seront personnelles et ne pourront pas être délivrées au contrôle. Le produit du bal sera distribué à toutes les œuvres de bienfaisance de la ville de Figeac.

SAINT-CÉRÉ. — Conseil municipal. —

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi dernier, à la mairie, à huit heures du soir, sous la présidence de M. le capitaine Doucet, premier adjoint au maire, remplaçant ce dernier, empêché.

Etaient présents : MM. Doucet, président ; Corn, Vayrac, Lamothe, Saint-Chamant, Fréjac, Estival, Bayle, Rougerie, Poujade et Quercy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. D'epuyrot, Delaurie, Blanc, Marquet, Magot, Hérél, Vernéjols et Filliol.

M. Corn est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte et lecture est donnée par M. le secrétaire de la mairie des procès-verbaux des séances des 16 et 25 février, qui sont approuvés à l'unanimité, sans observation.

M. le Président donne lecture à l'assemblée d'une lettre du 21 février de M. le Préfet, relative à l'emprunt de 6,500 fr. destiné à faire face à diverses dépenses communales.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'emprunter au Crédit foncier :

1^o 1,200 fr. remboursables en cinq annuités, à partir de 1901, au moyen d'une imposition extraordinaire de 1 centime 1/10, le dit emprunt applicable à l'habillement des sapeurs-pompiers.

2^o 5,300 fr. remboursables en vingt années à partir de 1901, au moyen d'une imposition extraordinaire de 1 centime 7/10, à l'effet de pourvoir à diverses dépenses d'intérêt communal.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont très satisfaisantes, les affaires reprennent une certaine activité et les cours sont en hausse notable.

Le 3 0/0 s'avance à 102,30 ; le 3 1/2 0/0 à 103,20.

Le Crédit Foncier se traite à 710 ; les obligations foncières et communales continuent à être recherchées.

Le Comptoir national d'Escompte s'avance à 667.

Le Crédit Lyonnais en grande hausse est à 1040.

La Société Générale se traite à 618.

Le Suez vaut 3550.

Tous les fonds étrangers sont en hausse.

En banque les actions de la Joltaia Ricka sont demandées à 129.

L'Assurance sur la Vie

L'assurance sur la vie offre à tous le moyen de garantir l'avenir. Ainsi à 30 ans, en mettant de côté 0 fr. 34 par jour soit 120 fr. par an et en confiant cette somme à une compagnie d'assurances, on assure aux siens, après décès, un capital de 5000 fr.

Mais il importe de ne s'adresser qu'à une compagnie présentant toutes les garanties désirables. La Nationale Vie se recommande à tous par sa situation financière exceptionnelle qui la place au 1^{er} rang des compagnies françaises d'Assurances sur la Vie.

ANÉMIE EN 20 JOURS ELIXIR S'VINCENT PAUL
GUÉRISON RADICALE par l'usage de la CHARITÉ, 108, Rue Saint-Dominique, Paris.
Renseignements chez les SEURS de la CHARITÉ, 108, Rue Saint-Dominique, Paris. — Brochure franco.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVII

DÉSEPOIR

Reginald se leva en répondant à Mlle Danton. Lord Ellerton céda sa belle compagne à son véritable maître et revint vers Rose qui feuilletait un album, tandis que le docteur se dirigeait vers Evelyne qui chantait pour son amusement au piano.

Stanford était près de Kate; lord Ellerton écoutait poliment Rose; le docteur et Evelyne trouvaient le temps court; tous furent fort surpris d'entendre sonner minuit.

Les invités se retirèrent, et il ne resta plus dans le salon que Reginald et le capitaine Danton.

— Vous prendrez la place de Kate ce soir, disait le capitaine et accompagnerez Henry dans sa promenade. Je lui ai dit qu'un autre connaissait son secret, en lui expliquant toutes les circonstances.

— Qu'a-t-il dit? Est-il contrarié?

— Non; au premier abord, il a été un peu effrayé, mais il a compris que je ne pouvais agir autrement. Pauvre garçon il lui tarde de

vous connaître maintenant. Si vous voulez mettre votre paletot vous le trouverez ici à votre retour.

Stanford monta rapidement l'escalier et revint dix minutes après en pelisse et en bonnet de fourrures.

Un jeune homme grand et élancé, mais pâle, presque livide, les yeux hagards et les joues creuses se tenait enveloppé dans un grand manteau près de son père.

Il était facile à voir qu'il avait été beau, et son regard limpide rappelait d'une manière frappante celui de Kate.

— Vous vous connaissez déjà tous deux, fit le capitaine. Je vous considère comme mes deux enfants.

Reginald saisit la main que lui tendait Henry Danton et la serra cordialement.

— En notre qualité de frères, je suis sûr que nous nous connaissons intimement bientôt, dit-il. Je remplacerais Kate ce soir dans la promenade sous les tamarins. J'espère que personne ne nous verra.

— Je l'espère aussi, dit Henry en frissonnant. J'ai été vu déjà tant de fois et j'ai déjà effrayé tant de monde, que je commence à redouter de sortir de ma chambre le jour ou la nuit.

— Il n'y a rien à craindre, dit Stanford d'un ton encourageant en descendant les marches du perron. On vous prend pour un fantôme, vous savez. Laissez croire et tout ira bien. Vous avez donné au château tout ce qu'il fallait pour le rendre complet: c'est une demeure hantée.

— Oui, dit Henry sombre. Je ne suis rien de mieux qu'un mauvais esprit. Ciel! s'écria-t-il avec passion, quelle horrible existence que la mienne! Enfermé dans une prison que je ne puis quitter, poursuivi nuit et jour par le souvenir de l'homme que j'ai tué, j'ai perdu pour toujours tout ce qui rend la vie belle! Il me semble parfois que je deviens fou!

Il souleva son bonnet de fourrure et laissa l'air froid de la nuit rafraîchir son front brûlant.

Il y eut une longue et pénible pause.

Lorsque Reginald reprit la parole sa voix était basse et contenue.

— Etes-vous certain que l'homme sur lequel vous avez tiré soit mort? Naturellement, vous n'avez pas attendu pour vous en assurer et vous ne pouvez pas affirmer que la blessure ait été mortelle.

— Plût à Dieu que je puisse conserver un doute, murmura le jeune homme. Je ne saurais me tromper, je l'ai vu tomber, frappé au cœur.

Sa voix s'éteignit dans un gémissement.

— Vous aviez de grandes raisons, dit Reginald; si quelque chose peut excuser le meurtre d'un homme, c'est cela. Etes-vous bien sûr... Mais peut-être ne devrais-je pas parler de cette affaire.

— Parlez!... parlez!... s'écria Henry. Je suis enfermé depuis des semaines dans ces affreuses chambres, et la seule chose qui puisse m'empêcher de devenir fou, c'est de parler de mes malheurs. Que vouliez-vous dire?

— Je voulais vous demander si vous étiez

certain de la culpabilité de votre femme? Il nous arrive parfois de commettre de terribles méprises.

— La méprise était impossible, répondit Henry avec un regard d'angoisse; j'ai vu et entendu aussi clairement que je vous vois et vous entendez en ce moment-ci.

— Savez-vous où votre femme... est maintenant?

— Non! non! Jamais je n'ai entendu parler d'elle depuis cette terrible nuit. Elle est morte peut-être, ou pis que morte.

— Vous l'aimiez beaucoup, dit Reginald qui se sentait obligé à dire quelque chose en voyant l'expression de désespoir de cette pâle figure.

— Si je l'aimais? répéta-t-il. Les paroles ne peuvent dire combien je l'aimais. Je voyais en elle tout ce qui est pur, innocent, beau, aimable et elle... oh? insensé que j'étais de croire en elle comme j'y ai cru! de croire que je possédais tout son cœur.

— Voudriez-vous que quelqu'un essayât de retrouver ses traces? On peut encore s'assurer de ce qu'elle est devenue. J'irai à New-York si vous le désirez, et je ferai des recherches.

— Non, non! A quoi bon! Quand bien même vous la trouveriez demain, à quoi cela servirait-il? Mieux vaut ignorer ce qu'elle est devenue que de trouver mes craintes réalisées. Fausse, trompeuse, dégradée comme elle est, je ne peux oublier combien je l'ai aimée; combien je l'aime encore!

A suivre.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

D'une façon ou d'une autre, Cecil était à la mode... mot merveilleux, sans étymologie, qui donne une couronne plus puissante que les trônes, la noblesse, la beauté ou l'intelligence n'en peuvent décerner.

Pas de liste qui fut complète sans que son nom y fût inscrit; pas de réception, pas de garden-party, pas de loge d'opéra, de concert privé, de boudoir tendu en rose généralement répété à la mode qui ne fussent visités par lui.

Il eût été assez difficile de dire comment, tout spécialement, il s'était acquis cette réputation, à moins que ce succès ne dût être attribué à son tailleur; peut-être s'habillait-il avec plus de recherche qu'aucun autre, et avec une simplicité inimitable dans cette recherche même, peut-être y avait-il quelque chose, un superlatif difficile à atteindre dans l'incomparable sang-froid de son impertinence candide et languissante, et dans son aplomb incroyable quoique toujours de bonne com-

pagnie.

De quelque manière qu'il l'eût gagnée, il jouissait de cette réputation; son beau cheval Sahara, son phaéton attelé de deux pur sang gris qui piaffaient d'impatience sur les pavés, où son petit coupé vert foncé pour les courses de nuit, étaient ses serviteurs quotidiens; on rencontrait toujours l'un des trois depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à quatre ou cinq heures du matin, au Parc ou dans Londres.

Et cependant, durant le cours de cette saison pendant laquelle un bravo de lui sacrait une prima-donna, pendant laquelle il mettait à la mode un nouveau nœud de cravate en le portant le soir, pendant laquelle il décernait un brevet de grand cordon à un cuisinier par ses éloges, et pendant laquelle une liqueur nouvellement inventée faisait fureur sur sa recommandation, Bertie savait, à n'en pas douter qu'il était ruiné.

La rupture entre son père et lui était irrévocable.

Il avait quitté Royallieu aussitôt après ses hôtes, dès que le jeune Berkeley avait été tout à fait hors de danger.

Il savait depuis longtemps qu'il ne devait espérer aucun secours du vieux lord ou de son frère aîné, l'héritier.

Ne lui restait plus le moindre espoir à conserver; le caprice seul ou la volonté de ceux qui étaient en possession de son papier flottant et des fournisseurs qui avaient son nom inscrit sur leurs livres à des intérêts composés des plus exorbitants, se tenaient entre lui et l'heure fatale où il faudrait

vendre jusqu'au dernier de ses bibelots et ne plus compter sur le grand champ de course de la vie.

Il savait qu'une saison, un mois, un jour pouvait être le seul répit qui lui serait accordé, la seule pause dont il profiterait avant d'être séparé de son monde luxueux et brillant et le fait accompli de la mise hors de la loi et de l'exil.

Il savait que les juifs pouvaient tomber sur lui tous les soirs pendant qu'il était au mess des gardes, pendant qu'il faisait la cour aux princesses étrangères ou riait à gorge déployée des menus cancans de la ville ou en buvant des boissons glacées dans les clubs.

Son passif était effrayant, ses ressources totalement épuisées; mais l'indifférence du sang nonchalant des Royallieu et la langueur insouciant de son éducation et de son caractère, étaient telles que cette certitude ne troublait presque jamais ses plaisirs du moment.

D'une façon ou d'une autre, il ne se rendait jamais compte de sa situation.

Si quelque habile astronome eût prévenu les habitants de Lisbonne de l'approche du grand tremblement de terre, croit-on qu'ils aaraient pu prévoir ce que seraient cette obscurité profonde, cette désolation ouverte sous leurs pas qui les menaçaient déjà pendant que le soleil était encore si radieux et la mer si tranquille, pendant que la grenade empourprée et le raisin ambré conservaient toute leur fraîcheur, les fleurs leur délicieux parfum, la jeune fille sa joue rose toute chaude encore d'un baiser?

Métaphore sentimentale destinée à faire comprendre les embarras d'un élégant à la mode de la Gardé parce que ses billets flottaient dans trop de directions et à de trop hauts chiffres, et qu'il serait à peine assez riche jusqu'au prochain jour de solde pour acheter les bouquets qu'il envoyait et faire face aux cotisations qu'il devait dans les clubs.

Mais, après tout, ne peut-on pas mettre en doute qu'un choc violent et un aveuglement d'une seconde, suivis d'un ensevelissement soudain sous les murailles de la cathédrale ou dans les eaux du Tage, n'étaient pas, en somme, un mode de destruction plus prompt et plus agréable que ce tremblement de terre social qu'on appelle un trou dans la lune?

Les habitants de Lisbonne ne croyaient pas plus qu'ils ne songeaient à leur ruine prochaine, que Cecil ne songeait à la sienne pendant qu'il passait la saison répondant en une soirée à autant d'invitations qu'il en aurait fallu pour remplir tout un mois, conduisant les meilleurs chevaux de Londres, recevant quotidiennement une douzaine de billets tous envoyés à ses clubs ou chez lui, alors que tout ce qu'il y avait de plus nouveau en potages, en jeunes fous, en beautés, en cravates, en parfums, en tabacs, ou en quadrilles, attendait sa décision pour devenir à la mode.

(A Suivre)

ON DEMANDE UN ELEVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Société en formation au capital de cent mille francs, divisé en 200 actions (dont 100 déjà souscrites) pour la fabrication d'un nouveau collier de cheval (breveté) demande un agent sérieux pour la région du Lot. Pour tous renseignements, s'adresser à MM. Péronnet, 326, rue St-Martin ou à M. Moreau, 76, rue St-Lazare, Paris.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord),

recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et molon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SOCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)